

ALLOCATION d'une indemnité forfaitaire de 11.796 Fr à M. GARRYER, Conduc-
teur de chantiers des Ponts & Chaussées pour surveillance des travaux de modernisa-
tion du chemin communal de la Bretagne en 1959 et 1960 *Voire*

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Messieurs,

Monsieur GARRYER Gabriel, Conducteur des chantiers des Ponts et Chaussées a exercé la surveillance successive de deux chantiers de travaux de modernisation du chemin communal de la Bretagne en 1959 et 1960.

Une indemnité forfaitaire établie par le service des Ponts et Chaussées, qui s'élève à 11.796 Fr, lui sera allouée en conséquence.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir approuver cette dépense./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Jenis le 21/3/1962
Pr. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: A. Bollette